



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 97661

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la pénurie de glycol, enregistrée durant les vagues de neige dont la France a été victime durant la 2e quinzaine de décembre 2010. En effet, cette situation a entraîné de graves conséquences pour le trafic aérien et donc pour le blocage des grands aéroports, comme Roissy ou Orly. Cette pénurie est fortement décriée par les voyageurs aériens qui ont dû attendre parfois des heures et des heures, dans ces aéroports où les avions étaient bloqués, du fait des chutes de neiges. Une polémique entre différents responsables et acteurs de ce dossier semble avoir éclaté sur l'achat et l'utilisation de cette substance, qui aurait manqué pendant plusieurs jours et aurait causé ces blocages de décollages. Cette polémique est assez préjudiciable aux pouvoirs publics, mais surtout à Aéroports de Paris. Il lui demande donc de lui indiquer la position officielle du Gouvernement sur cette affaire.

Texte de la réponse

Le mois de décembre 2010 a été exceptionnellement froid et neigeux. Avec une température moyenne inférieure de 3 °C à la moyenne de référence 1971-2000 décembre 2010 a été, d'après Météo-France, le mois de décembre le plus froid de ces quarante dernières années. Il a été accompagné de chutes de neige fréquentes : les épaisseurs de neige mesurées au sol ont battu les très nombreux records enregistrés ces dernières décennies, en Île-de-France notamment. Ces perturbations ont significativement affecté le transport aérien dans le nord de l'Europe, et de très nombreux aéroports en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique n'ont eu d'autre choix que d'opter pour une fermeture totale. L'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle a permis d'assurer en cas de neige 80 % à 90 % du trafic et, pour les jours les plus critiques, environ 75 % du trafic les 23 et 24 décembre et la moitié le 19 décembre. La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le secrétaire d'État chargé des transports ont réuni, le 13 janvier 2011, l'ensemble des acteurs du transport aérien, afin de définir une série de mesures, pour certaines applicables dès l'hiver prochain et, pour les plus structurelles, à plus longue échéance. Après avoir consulté les propositions formulées par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et entendu les acteurs professionnels et associatifs, les ministres ont retenu les cinq axes de progrès suivants : le dégivrage des avions et des pistes, l'information des passagers, leur prise en charge, les accès aux aéroports et la réglementation européenne. Concernant le dégivrage des avions et le déneigement des pistes, les stocks de glycol seront renforcés, dès l'hiver prochain, à hauteur d'une capacité équivalente à 10 journées complètes d'intempéries au lieu des 6 actuellement. Certains investissements, prévus au contrat de régulation économique d'Aéroports de Paris, vont être avancés, notamment la construction de nouvelles aires de dégivrage. Les équipements en matériel de dégivrage et de déneigement seront également renforcés. Concernant l'information des passagers, tous les moyens seront mis en oeuvre afin d'établir un dialogue en temps réel avec les voyageurs, notamment en généralisant l'envoi de SMS, courriels et instructions sur les réseaux sociaux, mais également en assurant une meilleure diffusion de l'information sur les écrans vidéo des aérogares et sur les sites Internet des aéroports pour les passagers qui ne se sont pas encore déplacés à l'aéroport. Concernant la

prise en charge des passagers, les aéroports devront assurer une mission de coordination des informations sur la disponibilité des chambres dans les hôtels avoisinants. Le remboursement des billets sera simplifié et la mise en place d'un médiateur sera systématisée pour régler les conflits opposant les voyageurs aux compagnies aériennes. Enfin, les aéroports mettront en place des animations pour les éventuels passagers bloqués dans les aéroports en dépit de tous les efforts mis en oeuvre. Concernant les accès aux aéroports, les routes les reliant aux grandes villes feront partie d'un plan de déneigement prioritaire afin de faciliter le déplacement des voyageurs, mais également des personnels des aéroports, des compagnies et des assistants en escale. Une réflexion sera entamée avec les transports ferroviaires pour mettre en place un service étendu. Concernant la gestion européenne des vols, la France proposera la mise en place d'un système d'information en temps réel de la disponibilité des aéroports d'arrivée afin de pouvoir anticiper les déroutements d'avions. La mise en application de ces mesures et leur bonne mise en oeuvre seront vérifiées avant l'hiver prochain.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97661

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 136

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4339